

# ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DUNOIS

## ANNÉE 2023-2024

L'Association Sportive (AS) du collège Dunois, affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), est ouverte aux élèves du collège Dunois et seulement à ces élèves.

L'Association Sportive se présente comme un prolongement de l'EPS. Toutefois, la participation à l'Association Sportive se fait de façon volontaire.

Les activités sont encadrées par les professeurs d'EPS du collège et un intervenant extérieur sous contrat avec l'Association Sportive pour le volley-ball.

La **cotisation annuelle** s'élève à **30 €**. Elle permet de participer aux entraînements et aux compétitions de toutes les activités proposées. (Possibilité de s'inscrire seulement aux sorties ponctuelles avec une participation de 5€ par sortie).

### ACTIVITÉS PROPOSÉES TOUS LES JOURS SUR LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENREDI</i>
<b>12h35 à 13h20</b>	<b>12h00 à 12h40</b>	<b>12h00 à 14h00</b>	<b>12h00 à 12h40</b>	<b>12h00 à 12h40</b>
<b>VOLLEY-BALL</b>  <i>Gymnase DENIAU M. BOISSONNADE</i>	<b>BASKET BALL</b>  <i>Gymnase DENIAU M. BOISSONNADE</i>	<b>DOUBLE DUTCH</b>  <i>Gymnase DENIAU M. PAWLOWICZ</i>	<b>HANDBALL</b>  <i>Gymnase DENIAU M. REGNIER</i>	<b>FUTSAL</b> <i>6<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup></i>  <i>Gymnase DENIAU M. PAWLOWICZ</i>
	<b>12h40 à 13h20</b>	<b>14h00 à 15h00</b>	<b>12h40 à 13h20</b>	<b>12h40 à 13h20</b>
<i>Gymnase DENIAU M. BOISSONNADE et Intervenant de l'ECO VB</i>	<b>BADMINTON</b>  <i>Gymnase DENIAU Mme HEIM</i>	<b>ATHLÉTISME</b>  <i>Gymnase DENIAU ou Plateau AMARGER À partir de mars</i>	<b>DOUBLE DUTCH</b> <i>Salle polyvalente M. PAWLOWICZ</i>  <b>JEUX TRADITIONNELS</b> <i>Gymnase DENIAU Mme HEIM</i>	<b>FUTSAL</b> <i>4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup></i>  <i>Gymnase DENIAU M. PAWLOWICZ</i>

Pour les activités du mercredi après-midi, possibilité de prendre le pique-nique au gymnase DENIAU.

### ACTIVITÉS PROPOSÉES LE MERCREDI APRÈS-MIDI

- **ACTIVITÉ À L'ANNÉE** : l'activité CANOË-KAYAK est proposée le mercredi après-midi à l'île Charlemagne dans le cadre d'un centre UNSS : un enseignant d'EPS d'un autre établissement accueille les élèves volontaires de tous les collèges du district sud d'Orléans. Ces derniers doivent posséder un brevet de 25m avec immersion et se rendent par leurs propres moyens sur les lieux.
- **ACTIVITÉS PONCTUELLES** :
  - o Athlétisme : cross de district, cross départemental, athlétisme par équipes, triathlé
  - o Participation à diverses actions durant l'année scolaire : Écorun, sorties vélo

## Comment s'inscrire ?

- 1- Compléter les renseignements concernant l'élève, signer les engagements de l'élève, compléter et signer l'autorisation parentale et les mentions sur le droit à l'image, le RGPD, les assurances et le règlementaire.
- 2- Régler la **cotisation annuelle de 30€** :
  - soit par chèque à l'ordre de « **L'Association Sportive du collège Dunois** » - soit en espèces
- 3- Glisser ces éléments **dans une enveloppe** portant les nom, prénom, date de naissance et classe de l'élève et la remettre à un professeur d'EPS.

### L'ÉLÈVE

<p><b>NOM Prénom de l'élève :</b> _____</p> <hr/> <p><b>Date de naissance de l'élève :</b> _____</p> <p><b>Classe :</b> _____ <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> <b>Situation de handicap</b></p> <p><b>Téléphone de l'élève :</b> _____</p> <p><b>Mail de l'élève :</b> _____</p> <p><b>Téléphone du représentant légal :</b> _____</p> <p><b>Mail du représentant légal (obligatoire) :</b> _____</p>	<p style="text-align: center;"><b>ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE</b></p> <p>J'adhère volontairement à l'Association Sportive du collège Dunois et je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participer de manière assidue aux entraînements,</li> <li>- participer aux rencontres de l'AS le mercredi après-midi et/ou à pratiquer uniquement en loisir (1),</li> <li>- apporter ma tenue complète à chaque entraînement et à toutes les rencontres inter-établissements,</li> <li>- adopter une attitude fairplay et respectueuse envers mes partenaires, mes adversaires, les arbitres, pendant les entraînements, les différents déplacements et les rencontres inter-établissements,</li> <li>- respecter les horaires, les installations, les transports lors des rencontres inter-établissements.</li> </ul> <p><b>Signature de l'élève :</b> _____</p>
---	--

### AUTORISATION PARENTALE POUR L'ANNÉE 2023-2024

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) \_\_\_\_\_, représentant légal

⇒ **Autorise mon enfant** (Nom Prénom) : \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

- à participer aux activités de l'Association Sportive (*entourer les activités choisies*) :

**Athlétisme   Badminton   Basketball   Canoé   Double   Futsal   Handball   Jeux   Volleyball**  
**Kayak   Dutch   Traditionnels**

- à participer aux compétitions UNSS,
- à emprunter les transports mis en place,
- à être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (site du collège, Association Sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, Facebook. (1)

*L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.*

⇒ **CERTIFICAT MEDICAL** : **Ai pris connaissance** que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'Éducation Physique et Sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » sauf pour les activités suivantes (article L231-2-3) : rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique (ne comprend pas le hockey subaquatique), spéléologie

⇒ **Autorise** le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. (1)

⇒ **Ai pris connaissance** des garanties proposées par l'assureur de l'Association Sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'Association Sportive.  
Des garanties complémentaires IA Sport + peuvent être proposées (se renseigner auprès du professeur EPS)

⇒ **Règle le montant de la cotisation annuelle de 30€**  par chèque  en espèces  avec un coupon CAF

**Signature du responsable légal :** \_\_\_\_\_

<p><b>Mention sur le droit à l'image :</b>  <i>Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.</i></p>	<p><b><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" (non obligatoire)</u></b></p>
<p><b>Mention sur le RGPD :</b>  <i>Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse <a href="mailto:daf@unss.org">daf@unss.org</a>. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.</i></p>	<p><b><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"</u></b></p>
<p><b>Mention sur les Assurances &amp; le Règlementaire :</b>  <i>Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.</i></p>	<p><b><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"</u></b></p>